

# La Tribune des municipaux



**Mai 2014**

**cgjt**



**Un 1er Mai revendicatif et un 15 Mai pour la qualité du service public...  
Tous gelé(e)s jusqu'en ....2017! Echos de services et « rythmes scolaires »**

# Le mot du secrétaire

## Gel du point d'indice jusqu'en... 2017 !!??

Le « nouveau » 1<sup>er</sup> ministre, dans son discours de politique générale du 8 avril, a annoncé le gel du point d'indice vraisemblablement jusqu'en 2017. Nous subissons ce gel, déjà, depuis juillet 2010.

Les fonctionnaires connaîtraient ainsi une période de sept années sans revalorisation de salaire et donc une chute sans précédent du pouvoir d'achat.

Le premier ministre confirme donc l'austérité salariale dans le public mais aussi dans le privé.

C'est ainsi qu'il annonce de façon précise de nouveaux milliards d'euros d'aides aux entreprises, encore une fois sans aucun contrôle de leur usage ni engagement en termes d'emplois et de salaires.

Le premier Ministre confirme et aggrave l'offensive lancée contre le travail.

Dire que le pays ne pourra se redresser qu'en baissant massivement le « coût du travail » nous précipite un peu plus dans la crise.

Toujours dans son discours de politique générale, il a annoncé des bouleversements considérables concernant les collectivités territoriales, comme de réduire de 10 milliards d'euros leurs dotations.

Les conséquences pour les agents des collectivités territoriales et donc pour nous, agents Ville de Lyon, ainsi que pour l'emploi public, seront très significatives. Et les impacts de ces mesures pour les usagers risquent d'être dramatiques avec une réduction des services publics et de leurs missions.

Nous devons donc construire un rapport de force pour la défense des services publics de proximité et de leurs agents.

C'est la raison pour laquelle la CGT appelle les salariés à ne pas se laisser faire et à manifester massivement les 1<sup>er</sup> et 15 Mai...



**Manifestation du 15 mai pour la fonction Publique, départ 10h30 place Bellecour, arrivée Préfecture.**

Agents des Ecoles syndiqués, merci de nous faire parvenir vos nom, adresse et lieu de travail pour actualiser notre listing adhérents: [cgt.vdl@orange.fr](mailto:cgt.vdl@orange.fr), ou l'adresse Tribune, MERCI!!!

## Sommaire

<b>Page 2 :</b>	<b>Mot du secrétaire</b>
<b>Page 3 :</b>	<b>Échos des services,</b>
<b>Page 4 :</b>	<b>Échos des services, suite...</b>
<b>Page 5:</b>	<b>Actualités régionale et nationale</b>
<b>Page 6 et 7:</b>	<b>DOSSIER</b>
<b>Page 8 :</b>	<b>Retraités, actifs</b>
<b>Page 9:</b>	<b>Infos diverses</b>
<b>Page 10 :</b>	<b>Indecosa et juridique</b>
<b>Page 11 :</b>	<b>Les rythmes scolaires par l'exemple</b>
<b>Page 12 :</b>	<b>Infos</b>

## EDF INVENTE LA FACTURE À VOYAGER DANS LE TEMPS



# Echos des services

## Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

La CGT a menacé la Ville de Lyon de camper devant l'Hôtel de Ville !!!

Le 28 mars 2014, deux jours avant le deuxième tour des élections municipales, la CGT a menacé les élus de la Ville de Lyon et l'Administration de ressortir la toile de tente et de camper devant l'Hôtel de Ville si elle n'était pas entendue sur les énormes difficultés que subissent les agents ainsi que les militants syndicaux du CRR.

Depuis de nombreuses années, la CGT dénonce les méthodes de management et l'attitude honteuse de cette direction envers les agents et militants.

La menace de la CGT a déclenché une réunion extraordinaire avec la direction générale des ressources humaines de la ville de Lyon, le directeur des relations sociales, un membre du cabinet du Maire, le directeur du CRR et nous mêmes.



— Il y en a eu un, à Lourdes !  
La Sainte Vierge est passée à gauche.

La CGT a été entendue !

Le directeur de l'établissement s'engage à mandater un intervenant extérieur qualifié et indépendant afin d'étudier l'organisation des services et les méthodes de management. Celui-ci, au vu de ses conclusions, engagera la direction du CRR à prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer les conditions de travail des agents mais également et surtout de faire cesser les agissements de l'administratrice vers laquelle convergent toutes les récriminations.

La CGT ne restera pas les bras croisés et n'attendra pas le résultat de cette étude pour agir contre les personnes nocives pratiquant un management qui s'avère destructeur pour la santé des personnels.

Nous vous tiendrons informés des suites données à cette affaire...

## Section Bibliothèques : mouvement au Bachut

La section a produit et distribué un tract en direction des usagers de la Médiathèque du Bachut.

En effet, un préavis de grève a été déposé sur ce site qui sera bientôt fermé plusieurs semaines afin d'aménager l'espace destiné au traitement automatisé des documents.

Extraits :

*« Vous êtes nombreux chaque jour à fréquenter la médiathèque du Bachut.*

*Vous venez seuls, en famille, empruntez des documents, assistez à nos animations et conférences.*

*Vous vous initiez aux ateliers multimédias, étudiez, découvrez des auteurs qui vous feront voyager.*

*Le personnel des bibliothèques est présent pour vous accueillir, vous conseiller, vous accompagner sur les techniques liées aux nouveaux médias, répondre à vos questions. Il sélectionne, achète, équipe les nombreux documents mis à votre disposition et organise conférences, expositions et animations.*

*Aujourd'hui, le personnel de la bibliothèque municipale n'a plus les moyens d'assurer ses missions dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, la profession connaît de profondes transformations mais le personnel souhaite continuer à vous offrir un service public de qualité et de proximité, et privilégier les échanges humains. »*

Suite aux quatre mobilisations dans les bibliothèques, la Ville de Lyon refuse toujours d'écouter les revendications des agents :

La création de 3 postes (1 animateur pour les espaces numériques, 2 assistants de conservation, l'un pour le secteur adultes, l'autre pour travailler sur le fonds « ados »).

La requalification des missions et la transformation d'un poste attribué au secteur jeunesse.

Des moyens pour assurer les remplacements d'agents en congés (maladie, maternité...).

La reconnaissance des situations de divergence de grade par l'attribution d'un régime indemnitaire compensatoire.

L'attribution des moyens audiovisuels nécessaires au bon fonctionnement des animations.

Aux dernières nouvelles, la direction fait encore la sourde oreille...

# Échos des services, suite...

## Section des écoles : Montée en tension !

La section Cgt des écoles a décidé de déposer un préavis de grève de 1h à 24h pour les 19 et 20 mai, 2 et 3 Juin ainsi que pour le 1er Septembre. Elle a également rédigé un tract qui est actuellement diffusé dans les écoles.

Il est en effet inacceptable que le Maire ne se positionne pas sur la mise en place des « quatre jours et demi ». Nous demandons que nous soit présentée urgemment l'organisation finalisée, ainsi que les moyens, horaires et missions de chaque métier lié aux écoles !

Car si Mr Valls a prévu « d'assouplir » la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le son de cloche n'est pas le même au ministère de l'éducation qui affirme que la réforme sera mise en place en l'état ! Décidément on pédale dans la semoule au gouvernement.

Les scénarios de planning journalier proposés par la direction de l'éducation, surtout pour les ASEP, sont trop chargés! Comment accepter cela alors même que la direction de l'éducation planche sur l'usure professionnelle.

Et puis, pour les ATSEM, les centres de gestion doivent urgemment revoir leur copie !

Trop d'agents se cassent les dents sur un CAP Petite Enfance trop difficile à obtenir...Et que dire de l'envie de plus en plus partagée chez les ATSEM de changer de carrière à cause des journées trop longues, d'une double hiérarchie confuse (Éducation Nationale et Ville de Lyon...) et d'un déroulement de carrière peu rémunérateur.

Même chose pour les RSS, dont les anciens fatiguent. Avec des inscriptions d'enfants déjà prévues à la hausse pour la rentrée prochaine, ça promet...

**Des nouvelles de la « classe passerelle » à l'école Fournier (8<sup>ème</sup>).** Cette classe de maternelle est constituée d'une enseignante, d'une éducatrice et d'une ATSEM et accueille le matin les 2 à 3 ans en préscolarisation. La bonne idée, c'est que cela s'adresse à des enfants peu sociabilisés depuis leur naissance, la mauvaise, c'est que les moyens ne sont pas au rendez vous.

Nous suivons l'affaire de près car le Maire de Lyon souhaite dans son projet 2014/2020 pour la ville, généraliser l'expérience. Se posent différents problèmes, l'accueil de l'enfant se fait tout au long de la journée et non de la matinée comme prévu. Les petits dorment dans les mêmes couchettes que les autres derrière un paravent, et mangent à la cantine...Plus étonnant, l'ensemble de l'équipe ne

semble pas avoir été informé de la mise en place de cette classe expérimentale. À suivre...

Autre point de friction récurrent avec la direction, l'opacité qui entoure le « mouvement », c'est-à-dire la possibilité annuelle pour les agents des écoles de changer de poste. De nombreux agents se plaignent de ne même pas avoir été reçus sur les postes souhaités...

(VOIR AUSSI PAGE 11)



## Section Police Municipale

À la police municipale, la CGT revendique depuis toujours l'augmentation des effectifs et la revalorisation de la NBI pour les agents. Ce dernier point aurait pu être obtenu il y a quelques années si certains syndicats avaient rejoint nos revendications lors de négociations avec la direction.

Or, l'un de ces syndicats qui hier refusait cette avancée car elle était portée par la CGT, appelle aujourd'hui à faire grève tous les dimanches sur cette revendication !

La CGT n'est pas dupe car appeler à faire grève les dimanches, qui sont des « Tours obligatoires »\* pour les policiers municipaux, c'est choisir la facilité face à un problème complexe.

En attendant, les agents qui suivent le mouvement le font essentiellement pour des raisons personnelles, conserver leur dimanche et rester chez eux...

Ceux qui n'adhèrent pas à cette grève de confort sont pénalisés. En effet, face à ce préavis de grève reconductible, la direction de la police municipale a prévenu que les policiers non grévistes risquent d'avoir des dimanches de service imposés...

\* un « Tour obligatoire » est un dimanche travaillé toute les six semaines.

# Actualités régionale et nationale

## Un 1er Mai 2014 en intersyndicale...

Suite à leur rencontre le 9 avril, la CGT, la FSU et Solidaires appellent à poursuivre le processus de mobilisation massive des salariés, ouvert à toutes et à tous, notamment en créant les conditions de puissantes manifestations le 1er mai.



Dans la perspective des journées d'actions du 15 mai dans la Fonction publique, du 22 mai pour les cheminots, du 3 juin pour les retraités et des initiatives revendicatives sous des formes diverses dans de nombreuses entreprises, ce 1er mai est une étape et un moteur pour amplifier la mobilisation des salariés.

Le gouvernement et le patronat aggravent l'exploitation des salariés à travers de nombreuses mesures en faveur du patronat, comme celles contenues dans le « pacte de responsabilité ». Le coût du travail est un faux débat, ce qui nous coûte c'est le capital.

Le bilan des élections municipales illustre le décalage entre les attentes et besoins des citoyens et les réponses du politique. Le Président de la République a entendu mais n'a pas écouté les voix des salariés.

C'est d'un changement de cap dont nous avons besoin et, sans surprise, le discours du nouveau Premier Ministre ne répond pas à cette exigence. La CGT, la FSU et Solidaires affirment qu'il existe des alternatives.

L'augmentation des salaires et des pensions est possible et même indispensable pour améliorer la situation de nombreux salariés, privés d'emploi et retraités, et pour tirer toute notre économie vers le haut. Les aides publiques accordées aux entreprises doivent être remises à plat et évaluées en fonction de leur efficacité économique et sociale.

Une véritable justice sociale basée sur la solidarité entre les salariés, les privés d'emploi et les retraités garantira le financement de notre sécurité sociale.

Pour la solidarité entre les salariés et l'égalité des droits, le choix de la paix et le choix du social, la CGT, la FSU et Solidaires poursuivent avec tous les salariés, dans l'unité syndicale la plus large possible, le débat d'idées pour le progrès social.

Avril 2014, Montreuil.

## Et Le 15 mai aussi!

Suite à la déclaration de politique générale de Manuel Valls et notamment sa décision de geler le point d'indice jusqu'en 2017, les syndicats des trois versants de la Fonction Publique se sont réunis et ont décidé d'une journée d'action le **15 mai 2014**.

En effet, le premier ministre ressort les « vieilles recettes austéritaires, inefficaces et destructives de cohésion sociale ».

Les organisations CFTD – CFTC – CGT – FA-FP – FSU – Solidaires – UNSA se mobilisent avec les agents pour dire « STOP » à la baisse du pouvoir d'achat.

La politique d'austérité fait peser, depuis des années, une contrainte lourde sur les rémunérations des agents dans la Fonction Publique avec le blocage de la valeur du point d'indice, le ralentissement des avancements et la stagnation des grilles indiciaires.

La politique salariale privilégie l'individualisation des rémunérations au détriment du dispositif collectif. De plus, la part des primes et indemnités augmente par rapport au traitement de base. Les inégalités de traitements s'accroissent et menacent la cohésion des collectifs de travail...**Nous revendiquons:**

Une revalorisation immédiate du point d'indice, la refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications. L'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire.

### Pour la qualité de l'emploi public

Dans toute la Fonction publique, les conditions de travail n'en finissent plus de se dégrader. Les abandons de mission, les suppressions d'emploi, la détérioration des conditions matérielles font perdre le sens du travail et créent des situations intenable pour les agents.

Les organisations syndicales dénoncent la précarisation de l'emploi public et la multiplication des emplois à temps incomplet.

#### Elles revendiquent :

Des emplois pour faire face aux besoins, le développement des garanties pour les contractuels, des perspectives de carrière et de mobilité pour tous les agents, la possibilité d'exercer des missions de service public dans des conditions décentes.

Pour tous et sur tout le territoire, des services publics efficaces qui répondent aux besoins d'aujourd'hui et qui anticipent ceux de demain. **CGT service Public.**

# D O S S I E R

## Congé bonifié

Mise à jour le 28.08.2013 - Direction de l'information *légale et administrative* (Premier ministre)

Le congé bonifié est un régime particulier de congés auquel peuvent prétendre certains fonctionnaires titulaires, notamment ceux originaires des départements d'outre-mer exerçant en métropole. Ce congé leur permet d'effectuer périodiquement un séjour dans leur département d'origine. Le congé bonifié donne lieu à une majoration de la durée du congé annuel, à une prise en charge des frais de voyage du fonctionnaire et des membres de sa famille et au versement d'une indemnité.

### Bénéficiaires

Peut bénéficier du congé bonifié, le fonctionnaire d'État, territorial ou hospitalier titulaire travaillant en métropole et dont le lieu de résidence habituelle est situé en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à la Réunion ou à Saint-Pierre-et-Miquelon. Dans la fonction publique d'État, il existe d'autres cas d'attribution du congé bonifié.

### Définition du lieu de résidence habituelle

On entend par lieu de résidence habituelle, le lieu où se trouve le centre des intérêts moraux et matériels du fonctionnaire. Le fonctionnaire doit apporter la preuve du lieu d'implantation de sa résidence habituelle.

Certains critères permettent d'établir la preuve de la résidence habituelle. Ce sont notamment :

- le domicile des père et mère ou à défaut des plus proches parents,
- la propriété ou la location de biens fonciers,
- le domicile avant l'entrée dans l'administration,
- le lieu de naissance,
- le bénéfice antérieur d'un congé bonifié.

Ces critères, non cumulatifs, ne sont pas exhaustifs. Le fonctionnaire peut faire valoir d'autres éléments de preuve.

### Demande de congé

La demande de congé bonifié est à effectuer auprès de la direction des ressources humaines.

## Discrimination : les femmes pénalisées dans la FPT...



Les femmes retraitées de la Fonction Publique Territoriale perçoivent une pension inférieure de 17% à celle des hommes retraités de la FPT. C'est une étude de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des dépôts qui l'a indiqué.

Les écarts entre les pensions des agents des deux sexes sont les plus élevés en catégorie A (21%).

Du fait que moins de femmes occupent des postes de direction. Les écarts pour la catégorie B sont de 10 points et 17 points en catégorie C.

Ces chiffres sont liés au temps partiel et aux interruptions de carrière bien plus fréquentes dans les carrières féminines. Ces temps partiels raccourcissent les durées d'assurance validées et la différence de rémunération avec les hommes joue aussi.

L'écart de pension entre homme et femme, indique l'étude, a quand même tendance à se réduire avec les générations...

# D O S S I E R

## Durée du congé

Le congé bonifié comprend les 5 semaines de congé annuel réglementaires auxquelles s'ajoute, si les nécessités de service le permettent, une bonification de 30 jours consécutifs maximum.

La durée totale du congé bonifié est donc de 65 jours consécutifs (samedis, dimanches et jours fériés inclus).

## Périodicité du congé

Le fonctionnaire concerné peut bénéficier d'un congé bonifié tous les 3 ans : il doit justifier de 36 mois de services ininterrompus. Cette durée est calculée à partir de la date de recrutement en qualité de stagiaire.

La demande de congé peut être faite à partir du premier jour du 35<sup>ème</sup> mois de services.

Le fonctionnaire ayant des enfants à charge scolarisés peut anticiper la date de son congé à partir du 1<sup>er</sup> jour du 31<sup>ème</sup> mois de services afin de faire coïncider le congé bonifié avec les grandes vacances scolaires.

Il peut aussi reporter la date de son congé, si les obligations de service le permettent, jusqu'au premier jour du 59<sup>ème</sup> mois de services, c'est-à-dire presque 5 ans après son précédent congé.

## Prise en charge des frais de transport

Le fonctionnaire bénéficie, de la part de son administration, d'une prise en charge de ses frais de voyage aérien et de ceux de ses enfants à charge.

Les frais de son conjoint, concubin ou partenaire pacsé peuvent aussi être pris en charge, si les ressources de celui-ci sont inférieures à **1 486,32 €** brut par mois (traitement correspondant à l'indice brut 340).

Cette prise en charge s'effectue sur la base du tarif "vols vacances" pratiqué par Air France au moment de l'achat des billets.

Les frais de transport pris en charge sont les frais de voyage aller / retour de l'aéroport international d'embarquement à l'aéroport international de débarquement. Les frais du transport effectué à l'intérieur du Dom ou en métropole ne sont pas pris en charge.

## Indemnité de vie chère

Pendant son congé bonifié, le fonctionnaire originaire d'un Dom ou de Saint-Pierre-et-Miquelon, en fonction dans un autre Dom ou en métropole perçoit, outre sa rémunération habituelle, un complément de rémunération appelé indemnité de cherté de vie.

Cette indemnité dépend du lieu du congé bonifié

Lieu du congé	Montant de l'indemnité (pourcentage du traitement indiciaire brut du fonctionnaire)
Guadeloupe	40 %
Guyane	40 %
Martinique	40 %
Réunion	35 %
Saint-Pierre et Miquelon	40 %

# Retraités, actifs

## Il est grand temps de réagir !

Les Français font de moins en moins confiance à la politique. Le Medef n'a jamais été aussi combatif avec le succès que l'on connaît et le soutien de plus en plus inconditionnel de ce gouvernement. Le Front National fait son lit et ses idées fascisantes et antirépublicaines se normalisent aux yeux de beaucoup trop de français.

Le patronat va bientôt obtenir que les salariés paient pour avoir du travail. Rien pour le Smic et deux ans de plus du gel du point d'indice dans la fonction publique, soit 6 ans sans augmentation.

Pour les retraités, c'est le gel des retraites complémentaires par rapport à l'inflation et le report d'une hypothétique revalorisation de nos pensions, non pas en octobre 2014, mais en octobre 2015, ce qui correspond à 30 mois sans revalorisation ! Une perte d'environ 250 € depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013...

Le nouveau chef de cabinet de l'Elysée, nommé par le président, est un ancien ministre de Sarkozy. On recase les copains et les coquins au gouvernement. Pour payer le cadeau de 50 milliards à Gattaz, l'Etat va nous ponctionner un peu plus, 11 milliards qu'il va trouver en gelant les prestations sociales et en limitant le nombre de bénéficiaires.

La Sécu devra trouver aussi 10 milliards dans la diminution des remboursements et si l'on y ajoute la baisse des cotisations patronales et salariales annoncées, le fameux « Trou » risque bien d'être cette fois, celui de son cercueil.

Les assurances se frottent les mains, le marché juteux de la santé qu'elles s'approprient à se partager représente une fois et demi celui de l'Etat.

Les complémentaires augmentent de plus en plus et se permettent de refuser la prise en charge de maladies

coûteuses, on a pu le lire dans la presse cette semaine ! La fameuse devise de la Sécurité Sociale, « on paie selon ses moyens et on est soigné selon ses besoins », a, je crois, vécu.

Le temps n'est plus à la solidarité, mais au retour à l'époque de la charité.

Il est grand temps de manifester notre désaccord !



AVRIL 14

**Nous devons tous être présents dans la manifestation du 1er Mai . Mais aussi, le 3 juin à Paris, pour une grande manifestation des retraités de toutes les régions de France. Le transport en TGV est gratuit, nous devons le financer par la vente de foulards.**

**Renseignez vous et inscrivez-vous auprès du syndicat des retraités ville de Lyon-Courly. Et n'oubliez pas d'acheter des foulards !**

**Le plus nombreux possible pour réussir !  
Maurice Morier**

## AUX FUTURS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LYON

Lorsque vous partirez en retraite, vous serez transférés à la section des retraités. Parce que la lutte continue pour la revalorisation des retraites.

1. **Votre cotisation sera moins chère.**
2. **Vous continuerez à bénéficier de la « tribune », vous recevrez aussi le journal des retraités.**
3. **Suivant vos revenus, nous pourrons vous faire bénéficier du fonds d'action sociale.**
4. **Tous les ans en janvier, vous serez invités par la section à une assemblée festive.**

**Si, malgré tout, vous ne souhaitez pas rester à la section des retraités, il suffit de faire opposition à votre banque.**

# Infos diverses...

## Postes gradés...le hic!

Plus le temps passe, plus nous espérons franchir avant la retraite les échelons de notre grille indiciaire.

Nous, fonctionnaires territoriaux de la ville de Lyon, pensions (crédulement pour les moins informés et naïvement pour les plus au fait des « choses »), voir notre salaire augmenter à chaque évolution de notre carrière.

Mais il y a un hic !

En effet, nos postes sont « gradés » !

Autant on peut « up-grader » (demandez la définition à un camarade geek !), autant à la ville les postes sont gradés, c'est-à-dire que l'évolution de carrière est différente selon le poste occupé.

Reste à savoir sur quel type de poste vous vous trouvez. Normalement votre RH vous l'a signifié à l'embauche par exemple, ou lors d'une mobilité...

Alors, au choix, vous changez de poste (mobilité), vous passez les concours et examens pro et changez pour un poste ouvert à l'échelle 6, ou vous restez sur votre poste...

Par contre vous ne serez pas seul ! Et le pyramidage nous concerne tous, que l'on soit C, B ou A...Allez, courage!



AVRIL 14

## CCAS, message d'alerte!

Le 15 avril dernier la CGT a rencontré le DGA pour lui rendre compte des difficultés rencontrées par les agents de tous les services et établissements du CCAS.

La rencontre s'est faite dans l'urgence suite à la dégradation des conditions de travail et de ses répercussions sur la santé des agents.

Nous avons donc produit un tract qui dénonce les dérives d'un management trop souvent procédurier et autoritaire. Une direction peu respectueuse et jamais valorisante pour les agents. Le mauvais déroulement du déménagement de Solaris est un bon exemple.

Malgré les alertes émises par la CGT depuis des semaines, les situations de travail continuent de se dégrader dans les EHPAD, Antennes de Solidarité, etc. Nous demandons au DGA de régler au plus vite ces situations, et nous vous tiendrons au courant de leurs évolutions.

## Musée Gadagne, des avancées...

Une action conjointe des agents du pôle sécurité du musée et de la CGT a permis d'enfin résoudre plusieurs points de friction restés trop longtemps irrésolus.

Les agents n'auront plus à poser de jour de congé pour un jour férié lorsque celui-ci tombe pendant leurs congés. Jusqu'à aujourd'hui, il leur était en effet imposé de considérer les jours fériés comme des jours ouvrables.

De même, sous prétexte que leurs journées de travail sont habituellement plus longues, pour chaque jour de formation effectué, ils devaient 2h30 à l'administration ! C'en est maintenant terminé de ce régime d'exception.

Enfin, un film filtrant a été posé sur les vitres de l'accueil afin de permettre leur légitime droit à un minimum d'intimité.

D'autres revendications sont à l'étude...

Pour faire évoluer les situations dans le bon sens, il vaut mieux être accompagné par la CGT!

## Que paie-t-on à l'hôpital ?

**Forfait journalier, ticket modérateur, prise en charge à 100% : difficile de savoir quels tarifs sont appliqués à l'hôpital, tant les règles sont complexes.**

### Prise en charge classique

Quand on est hospitalisé sans être pris en charge à 100%, l'assurance maladie obligatoire ne couvre pas tous les frais. C'est pourquoi il peut être intéressant d'avoir une complémentaire, car il y a un ticket modérateur.

C'est-à-dire un reste à charge de 20% sur le prix de journée, qui est un forfait englobant le coût des soins (médicaments, prises de sang, etc.). Le prix de journée varie selon l'établissement, et même selon le service où on est admis. Quand ce ticket modérateur de 20% est facturé, le forfait journalier de 18€ qui correspond aux frais d'hébergement n'est pas applicable.

### Deux cas particuliers

Lorsqu'un acte d'un montant supérieur à 120 € est réalisé au cours de l'hospitalisation (IRM, par exemple), le ticket modérateur est remplacé par une participation forfaitaire sur les actes coûteux de 18€. Par contrecoup, le forfait journalier de 18€ par jour, que les mutuelles remboursent souvent, est tarifé.

Si le séjour dure plus de 30 jours, la prise en charge des soins par l'assurance maladie passe à 100€. Reste à la charge du patient le forfait de 18€, éventuellement pris en charge par la complémentaire.

À ces frais peuvent s'ajouter les éventuels dépassements d'honoraires des médecins en consultation à l'hôpital. Ils ne sont jamais couverts par l'assurance maladie, mais les complémentaires les remboursent souvent, au moins en partie.

### Affection de longue durée (ALD)

Quand on est hospitalisé pour une maladie « exonérante » (cancer, etc), la prise en charge est de 100% après examen du dossier par l'assurance maladie. Dans ce cas, il n'y a ni ticket modérateur ni participation forfaitaire de 18€ sur les actes coûteux. Seul le forfait journalier de 18€ est facturé. Les éventuels dépassements d'honoraires et les participations forfaitaires (transports sanitaires, notamment) aussi.

### Maternité, accident du travail, nouveau-nés

Les actes médicaux liés à la grossesse (à partir du 6<sup>e</sup> mois), le séjour à la maternité, l'hospitalisation lors du premier mois de vie, les soins liés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles ne donnent lieu ni au ticket modérateur, ni au forfait journalier, ni au forfait sur les actes coûteux. Ils sont pris en charge à 100%, sans reste à charge. Dans ce cas, seules les exigences du patient, essentiellement la chambre particulière, peuvent occasionner une facturation supplémentaire.

Avril 2014 Que Choisir

## Carte Bancaire : ... à l'étranger.

**La Mastercard et les Visa internationales sont acceptées largement dans le monde entier. Ce qu'il faut savoir.**

### Quelle carte ?

Si vous avez une carte bancaire (CB) limitée au territoire national (Visa Electron, Mastercard Maestro) et que vous comptez voyager, prévenez votre banque au moins un mois à l'avance, voire deux mois. Elle vous délivrera une carte internationale. Cette carte est payante, alors que certaines CB nationales sont gratuites. Au sein de l'Union Européenne, vous pouvez retirer de l'argent et payer vos achats sans difficulté avec une Visa Premier ou une Eurocard-Mastercard. Attention aux plafonds, ils sont parfois un peu bas. La Mastercard du Crédit Agricole, par exemple, est limitée à 450€ de retrait en liquide sur 7 jours. On y arrive vite. Votre agence peut revoir temporairement le plafond à la hausse. Les Visa Infinite et Mastercard Gold vont jusqu'à 1500€ de paiement et de retrait par jour.

### Les protections virtuelles

Sans que vous le sachiez, votre banque a peut-être bridé votre CB afin d'éviter les fraudes à l'international. Résultat, si vous vous rendez dans un pays « sensible », vous pouvez vous retrouver dans l'impossibilité de l'utiliser pour des paiements, les retraits en liquide restant éventuellement possibles. Renseignez-vous au préalable si vous voyagez au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, en Israël, etc. Votre banque peut lever la limitation où elle vous dira comment le faire en ligne.

### Utilisation limitée

Dans de très nombreux pays, il existe des réseaux de guichets automatiques réservés aux clients de la banque. Ils n'accepteront pas votre CB internationale. En général, les distributeurs compatibles sont signalés par un autocollant ou un logo Visa ou Mastercard. En Amérique du nord, les Visa sont plus courantes.

### Retraits payants

Votre banque prélève des frais sur les retraits à l'étranger et ils sont parfois très élevés hors Union européenne (plus de 10€ par retrait). Renseignez-vous, vous avez peut-être intérêt à changer des devises avant de partir. Aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Corée, les distributeurs d'argent se trouvent parfois à l'intérieur des supérettes. Ce sont des petites machines, bien différentes des guichets automatiques extérieurs qui sont la règle en Europe. Le paiement par « fer à repasser », avec signature d'un bordereau, a disparu d'Europe depuis la génération des cartes à puce, mais il se pratique encore à une large échelle, y compris en Amérique du nord. Si vous devez payer de cette manière dans un pays moyennement sûr, soyez vigilant. Assurez-vous que vous ne signez pas deux bordereaux et gardez une trace écrite de la transaction jusqu'à ce que votre compte ait été débité.

Que choisir 4.14

# Spécial Rythmes Scolaires

## Rythmes scolaires:

### Ce que nous savons et ce que nous voulons!

La direction de l'éducation a organisé des réunions avec des agents pour plancher sur différentes propositions d'horaires. Rien de concret pour l'instant, si ce n'est pour les ASEP: 8h00-16h30 la semaine et 8h00-13h le mercredi ou 6h30-15h la semaine et 6h30-11h20 les mercredis.

Ce qui ne passe pas de notre côté, c'est la remise à plat du planning de la journée, trop détaillé. Nous étions inquiets que la réforme des rythmes scolaires soit aussi l'excuse pour remettre à plat les missions de chacun...

Nous serons bien sûr vigilants à cela.

**Ce que nous réaffirmons, c'est que la nouvelle organisation ne peut se faire sans qu'elle soit articulée autour de l'usure professionnelle!**

La direction, suite au protocole d'accord, nous a fourni un outil d'étude « mieux être au travail ». Il est indispensable de bien se saisir de ce document de suivi.

Car la ville de Lyon a pris énormément de retard par rapport aux parcours professionnels et trop d'agents s'usent sur leur poste, et les demandes de reclassement affluent...

Pour les ATSEM, les scénarios proposés sont soit 7h15-15h55 et le mercredi 7h20-11h45 ou 8h-16h40 et les mercredis 8h-12h20. En gros...Car rien n'est encore arrêté, et c'est bien pour cela que nous avons déposé un préavis, nous demandons de vraies propositions d'organisation de travail sans les recevoir une semaine avant juillet!

Nous avons lu dans le Progrès daté du samedi 12 avril, à propos de la mise en place des rythmes scolaires, que l'inspecteur d'Académie du Rhône fixe l'échéance au mois de mai. Même discours du préfet: « toutes les écoles passeront à quatre jours et demi à la rentrée... » Et Mr le Maire, alors ?

Pour l'instant le maire a confirmé la mise à contribution des familles pour la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires et a déclaré dans Le Progrès "qu'il s'agira d'un forfait annuel pour les familles, un forfait qui sera compris entre 10 et 20 euros par enfant". Le maire sortant a simplement confirmé la mise en place de la semaine de 4 jours et demi et d'un temps de classe qui s'arrêtera à 15h45 suivi d'une activité périscolaire de trois quarts d'heure, puis d'un temps de garderie mais sans poser de date .

Gérard Collomb a déclaré être en discussion avec la caisse d'allocations familiales "afin d'obtenir des assurances et de pouvoir s'engager définitivement ". La réforme des rythmes scolaires à Lyon concerne 37 400 élèves inscrits dans le public. Une réforme dont le surcoût approcherait 7 millions d'euros.

Question: la direction joue-t-elle la montre? Pour démarrer la réforme à la prochaine rentrée?

### L'exemple de Grenoble :

Sur la ville de Grenoble, l'école accueille les enfants de 7h50 à 17h30/18h. Trois choix ont été mis en place pour les enfants de primaire.

Après les cours, à 16h, une aide aux devoirs et à la scolarité avec les enseignants. Un moment « récré-actif » avec des animateurs vacataires et des ateliers dirigés par des intervenants spécialisés diplômés dans le sport ou la culture. Avec le souhait de la ville de « fixer » les animateurs/vacataires (avec quels contrats ? précaires ?).

40 postes d'ATSEM ont été créés, le taux d'encadrement est de un pour 14 enfants. Et les ATSEM ont suivi...UNE journée de formation.

La mise en place de la réforme ne s'est pas faite sans heurts, avec une grève de l'ensemble des personnels des écoles dès le début de la mise en place. Et, pire encore, souvenons-nous du matraquage des agents territoriaux en décembre 2013, avec un pompier gravement blessé par les CRS.

Un modèle de « dialogue social »...

### L'avis de Gabrielle Beyler, secrétaire adjointe de la fédération Isère SNUipp\* :

*« Sur les écoles de Grenoble, la rentrée a été terrible. Depuis la réforme, les enfants quittent l'école à 16h au lieu de 16h30. La mairie prend donc désormais en charge les élèves trente minutes de plus qu'auparavant c'est à dire de 16h à 17h30. Le problème c'est qu'elle n'avait pas prévu assez de personnel pour gérer les activités dans ce temps périscolaire. Par conséquent, elle a dû réquisitionner les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) qui dépendent de la mairie et non de l'Éducation nationale. On leur a réclamé de modifier leur temps de travail pour prendre en charge les enfants et mettre en place les activités avec les animateurs. Cela s'est fait au détriment du travail effectué dans les classes la journée. Ce personnel a servi de fusible. Quant aux animateurs, certains ne possédaient même pas le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). On recrute des animateurs au dernier moment, la veille parfois. Ces derniers ne connaissent pas les locaux, les enfants, et on peut parfois se poser la question sur les modalités de leur recrutement. On a aussi demandé à certains animateurs spécialisés qui intervenaient habituellement pendant le temps scolaire de venir en renfort le soir. »*

Au final, la section des écoles Ville de Lyon a organisé une journée de discussions autour des rythmes scolaires le **28 avril dernier** avec vous, les syndiqués...On fera passer à tous les idées retenues.

\*<http://www.lavantpost.info/gabrielle-beyler-grenoble-lorganisation-rentree-ete-terrible/>



Le  
**3**  
juin  
tous à

Paris 



ON NOUS  
**RE**TRAITE  
COMME DE  
LA MERDE!

La TRIBUNE DES MUNICIPALUX CGT

SALLE 26 BOURSE DU TRAVAIL 69422 LYON CEDEX 03 TEL: 04 78 60 88 57

Directeur de publication Richard DELAUZUN C.P.P.A.P 0514 S 06896 Imprimé par nos soins.  
Mensuel n°28 Prix 1,30 euros. Si vous déménagez, faites nous parvenir votre nouvelle adresse.